

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N° 16-2021  
SOLLICITATION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, DE LA REGION OCCITANIE ET DE  
L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE DANS LE CADRE DE DEMANDES  
DE SUBVENTIONS**

Le mercredi 9 juin 2021 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 27 mai 2021

**Etaient présents (17 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN</b>	HONDET	Henri	Titulaire

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	MARQUE	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (12 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO – Directeur, Loïcia PRAT - Assistante administrative, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** Monsieur Bernard MASSIGNAN

## Objet : Sollicitation de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Région Occitanie et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de demandes de subventions

Par délibération n°06-2021 du 27 janvier 2021, le comité syndical a approuvé le principe de la mise en place d'un partenariat entre le Syndicat, le PLVG et l'Institution Adour pour le lancement d'une étude d'opportunité pour une démarche coordonnée de gestion du bassin du gave de Pau.

Le Président indique au comité syndical que conformément à la délégation que ce dernier lui a donnée, il va solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie et l'agence de l'eau Adour-Garonne pour l'octroi de subventions concernant cette opération.

Il explique que dans ce cadre, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie sollicitent une délibération du comité syndical identifiant précisément les projets et les plans de financement correspondants.

Par conséquent, le Président demande au comité de bien vouloir délibérer en ce sens.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** la délégation donnée au Président pour déposer des dossiers de demandes de subventions,

**APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

TABLEAU RECAPITULATIF PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Opération	Montant TTC	Organisme sollicité	Taux	Montant
Etude d'opportunité pour une démarche coordonnée de gestion du bassin du gave de Pau	112 000,00 €	AEAG	50% du TTC	56 000,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	10% du TTC	11 200,00 €
		Région Occitanie	10% du TTC	11 200,00 €
	Total subventions			<b>78 400,00 €</b>
	Total autofinancement			<b>33 600,00 €</b>
	Total			<b>112 000,00 €</b>

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Président



Michel CAPERAN